

Association Coutellia – Désignation des représentants

SEANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi 16 septembre 2026, s'est réuni en salle du Conseil à Thiers, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX ;

Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Louis Emmanuel BODINAT, Anne LE BRAS, Jean-François AUROY, Claire LOPEZ, Siome SEKHARI, Karine LEGRAND ;

Roger MORAND, Bruno BARGES, Martine BERMUDEZ, Vincent PIEDGRAND, Mehmet Ali YILMAZ, Palmyre SANNAJUST, Patricia MUSLER, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Delphine BOUYASSE, Cristelle DALBOS, Duran YILMAZ, Christophe CAPRON, Henri-Louis FAYET, Laetitia BERNARD, Clothilde JOURDAIN, Gérard BLOC, Isabelle LAVEST, Philippe BARRAU, Hanifé OZKAN, Farida LAÏD ;

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Serap ALP, pouvoir à Claire LOPEZ ;

Sandrine DUCOS, pouvoir à Gérard BLOC ;

Eddy DUPORT, pouvoir à Philippe BARRAU ;

Étaient absents :

Néant

Secrétaire de séance :

Claire LOPEZ a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers EN EXERCICE	Conseillers PRÉSENTS	Conseillers REPRÉSENTÉS	Total VOTANTS	Conseillers ABSENTS
33	30	3	33	0

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil municipal a pu valablement délibérer.

Association Coutellia – Désignation des représentants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu la délibération n°22 du Conseil Municipal en date 14 avril 2026, portant création d'une structure commune entre la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), la Ville de Thiers et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CcTDM) pour le portage du festival Coutellia ;
Vu le projet de statuts de l'association de promotion, d'organisation et de valorisation du Festival International Coutellia et toutes autres actions en lien avec la coutellerie ;

Considérant que dans le cadre de leurs compétences, la CCI, la Ville de Thiers et la CcTDM, souhaitent créer une association dénommée « Association de promotion, d'organisation et de valorisation du festival international Coutellia et toutes autres actions en lien avec la coutellerie » avec un objectif commun de pérenniser le festival, en assurer l'évolution et le développement. Il s'agit notamment de l'ouvrir à de nouvelles opportunités de financement (fonds régionaux / européens, mécénat) ;

Considérant que des statuts ont été travaillés en ce sens (stade projet) ; l'association se composerait de membres fondateurs disposant chacun de deux représentants, de membres partenaires (personnes physiques ou morales adhérentes) et de membres bienfaiteurs. Elle serait composée d'une assemblée générale, d'un bureau, d'un Président, d'un vice-Président et d'un trésorier ;

Considérant que l'objectif est de créer l'association avant l'automne 2026, en vue d'un portage par l'association de l'édition Coutellia 2027 ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner, conformément à l'article 7 du projet de statuts, deux élus pour représenter la Ville de Thiers au sein des instances de l'association ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- **De désigner** Francis ROUX et Louis-Emmanuel BODINAT pour représenter la Ville de Thiers au sein de l'Association de promotion, d'organisation et de valorisation du festival international Coutellia et toutes autres actions en lien avec la coutellerie ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

VOTES	POUR	27	
	CONTRE		
	ABSTENTIONS	6	Philippe BARRAU, Gérard BLOC, Isabelle LAVEST, Sandrine DUCOS, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT
	NE PREND PAS PART AU VOTE		

Le secrétaire de séance,

Claire LOPEZ



Le président de séance, Maire,

Francis ROUX

